



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de L'Oie s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RATOUIT, Maire de la commune de L'Oie.

Etaient présents : M. RATOUIT Jean-Pierre, Mme. JUDIC Annaïk, M. PIET Gérard, Mme. GABORIAU Evelyne, M. CARCAUD Freddy, Mme. DUART Karine, M. METAIS Nicolas, Mme. CHACUN Fanny, M. PUAUD Fabrice, Mme. VILLENEUVE Myriam, M. VINET Bernard, Mme. LEOEUF Stéphanie, M. PACREAU Rémi, Mme. DOUTEAU Mélanie, M. CROSSOUARD Joël

Etaient absents excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance Mélanie DOUTEAU

En exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15
Quorum :	8

Installation des conseillers municipaux

Monsieur le Maire fait l'appel, le quorum est atteint, il ouvre la séance, à 19h45.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'ajouter à l'ordre du jour initialement fixé la délibération suivante : cession d'un bien immobiliser modification du prix de vente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour. Il propose en conséquence l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Approbation CFU Budget principal 2025
- Approbation CFU Budget annexe Les Rainettes 2025
- Affectation de résultats BP2025
- Affectation de résultats Budget annexe Les Rainettes 2025
- Vote du Budget primitif 2026
- Vote du BUDGET Annexe lotissement les Rainettes 2026
- Vote des taux de la fiscalité directe locale fixation des taux d'imposition 2026
- Reversement taxe aménagement communauté de communes
- Subventions 2026 aux associations établissements et organismes publics
- Avenant règlement et charte médiathèque
- Désignation délégués Sydev
- Représentants AG et assemblée spéciale Vendée Expansion SPL
- Représentants SIVU Gendarmerie
- Représentants GIP GEO Vendée
- Représentants Syndical e-collectivités
- Représentants CA solidarité transports
- Cession d'un bien immobiliser modification du prix de vente
- Points divers

Déroulement de la séance :

Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux puis demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 20 mars dernier. Comme il n'y a pas de remarques, il est adopté et Monsieur le Maire invite le secrétaire à le signer.



• *04DELIB01042026-20 APPROBATION CFU BUDGET PRINCIPAL 2025*

Budget principal

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 722 236,03 €
- Recettes : 1 126 110,63 €
- Résultat de l'exercice : excédent de 403 874,60 €
- Résultat antérieur reporté : excédent de 555 163,08 €
- Résultat cumulé : excédent de 959 037,68 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 353 046,37 €
- Recettes : 22 893,52 €
- Résultat de l'exercice : déficit de 330 152,85 €
- Résultat antérieur reporté : excédent de 17 079,24 €
- Résultat cumulé : déficit de 313 073,61 €

Résultat global de clôture : excédent de 645 964,07 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE**, le Compte Financier Unique 2025 tel que présenté ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **CONSTATE** la concordance des écritures entre l'ordonnateur et le comptable public ;

• *04DELIB01042026-21 DELIBERATION APPROBATION CFU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES Rainettes 2025*

Résultats de l'exercice 2025

Budget ANNEXE Lotissement les Rainettes

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 477 516,15 €
- Recettes : 477 516,15 €
- Résultat de l'exercice : 0,00 €
- Résultat antérieur reporté : excédent de 0,28 €
- Résultat cumulé : excédent de 0,28 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 477 516,15 €
- Recettes : 296 566,67 €
- Résultat de l'exercice : déficit de 180 949,48 €
- Résultat antérieur reporté : excédent de 280 741,84 €
- Résultat cumulé : excédent de 99 792,36 €

Résultat global de clôture : excédent de 99 792,64 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE**, le Compte Financier Unique 2025 tel que présenté ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **CONSTATE** la concordance des écritures entre l'ordonnateur et le comptable public ;



• *04DELIB01042026-22 DELIBERATION AFFECTATION DE RESULTATS BP2025*

Considérant que le CFU 2025 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2025 :excédent de.....403 874,60 €
- Résultat antérieur reporté :excédent de.....555 163,08 €
- **Résultat cumulé de fonctionnement :excédent de959 037,68 €**

Section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2025 :déficit de.....330 152,85 €
- Résultat antérieur reporté :excédent de.....17 079,24 €
- **Résultat cumulé d'investissement :déficit de313 073,61 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- **DECIDE**, d'affecter le résultat de fonctionnement de **959 037,68 €** comme suit :
 - En réserve au compte 1068 (recette) : 313 073,61 €
 - En report de fonctionnement au compte 002 (recette) : 645 964,07 €
- **DIT** que le résultat d'investissement sera repris au budget au primitif 2026 au compte 001 :
 - Déficit de 313 073,61€

• *04DELIB01042026-23 DELIBERATION AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET ANNEXE LES RAINETTES2025*

Considérant que le CFU 2025 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2025 :0,00 €
- Résultat antérieur reporté : excédent de0,28 €
- **Résultat cumulé de fonctionnement : excédent de0,28 €**

Section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2025 :déficit de 180 949,48 €
- Résultat antérieur reporté :excédent de 280 741,84 €
- **Résultat cumulé d'investissement : excédent de 99 792,36 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- **DECIDE**, d'affecter le résultat de fonctionnement de 0,28 € comme suit :
 - En réserve au compte 1068 : 0
 - En report de fonctionnement au compte 002 : 0,28 €
- **DIT** que le résultat d'investissement sera repris au budget au primitif 2026 au compte 001 :
 - Excédent de 99 792,36 €

• *04DELIB01042026-24 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026*

Le Budget Primitif 2026 du budget principal est adopté comme suit :

Section de fonctionnement - DEPENSES

Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	338 000,00€
012	Charges de personnel	230 000,00€



Mairie - 2, Place de L'OIE 85140 L'OIE
02.51.66.03.36
mairie@mairie-oie.fr



65	Autres charges de gestion courante	227 000,00€
67	Charges spécifiques	36 754,00€
042	Opérations d'ordre de section a section	15 589,00€
023	Virement à la section d'investissement	914 163,79€
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 761 506,79€

Section de fonctionnement - RECETTES

Chapitre	Intitulé	Montant
70	Produit des services du domaine et ventes	17 844,00€
73	Impôts et taxes	442 310,12€
731	Fiscalité locale	335 237,00€
74	Dotations, subventions et participations	280 441,60€
75	Autres produits de gestion courante	24 710,00€
042	Opérations d'ordre de section a section	15 000,00€
002	Résultat reporté	645 964,07€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 761 506,79€

Section d'investissement – DEPENSES

Chapitre Article	Intitulé	Montant
21	Immobilisations en cours (hors opérations)	212 000,00€
100	Opération d'équipement - Matériels et mobiliers	52 800,00€
200	Opération d'équipement - Bâtiments	193 644,84€
300	Opération d'équipement - Voirie	833 862,86€
040	Opérations d'ordre de section à section	15 000,00€
16	Emprunts et dettes assimilées (Dépôts et cautionnement)	500,00€
001	Déficit d'investissement reporté	313 073,61€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 620 881,31€

Section d'investissement – RECETTES

Chapitre Article	Intitulé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	332 291,52€
13	Subvention d'investissement (hors 138)	325 837,00€
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500,00€
040	Opération d'ordre de transfert entre section	15 589,00€
024	Produits de cessions d'immobilisations	32 500,00€
021	Virement de la section de fonctionnement	914 163,79€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 620 881,31€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, **AUTORISE** Monsieur le Maire :

- **A ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER** les dépenses prévues au budget primitif 2026 ;
- **A EFFECTUER** toutes les opérations financières nécessaires à l'exécution du budget ;
- **A EFFECTUER** les ajustements comptables nécessaires, dans le respect de la réglementation.



• 04DELIB01042026-25 - VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RAINETTES 2026

Le Budget Primitif 2026 du budget annexe Lotissement Les Rainettes est adopté comme suit :

Section de fonctionnement - DEPENSES

Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	114 428,95€
65	Autres charges de gestion courante	10,00€
042	Opérations d'ordre de section a section	477 516,15€
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		591 955,10€

La section de fonctionnement est votée par chapitre.

Section de fonctionnement - RECETTES

Chapitre	Intitulé	Montant
70	Produit des services du domaine et ventes	148 000,00€
74	Dotations, subventions et participations	76 225,25€
042	Opérations d'ordre de section a sections	367 729,57€
002	Résultat reporté	0,28€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		591 955,10€

La section de fonctionnement est votée par chapitre.

Section d'investissement – DEPENSES

Opération	Intitulé	Montant
040	Opérations d'ordre de section à section	367 729,57€
16	Emprunts et dettes	209 578,94€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		577 308,51€

Section d'investissement – RECETTES

Chapitre	Intitulé	Montant
040	Opération d'ordre de transfert entre section	477 516,15€
001	Résultat d'investissement reporté	99 792,36€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		577 308,51€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, **AUTORISE** Monsieur le Maire :

- **A ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER** les dépenses prévues au budget annexe du lotissement Les Rainettes 2026 ;
- **A EFFECTUER** toutes les opérations financières nécessaires à l'exécution du budget annexe du lotissement Les Rainettes 2026 ;
- **A EFFECTUER** les ajustements comptables nécessaires, dans le respect de la réglementation

• 04DELIB01042026-26 - VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Monsieur le Maire propose ainsi le tableau suivant pour les taux d'imposition 2026 :

	TAUX 2026
Taxe foncière bâti (TFB)	32,50%
Taxe foncière non bâti (TFNB)	39,89%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	14,38%



Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, pour l'exercice 2026 conformément au tableau susvisé.

• *04DELIB01042026-27- REVERSEMENT TAXE AMENAGEMENT COMM COMM*

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants :

D'INSTITUER un reversement à la communauté de communes de la taxe d'aménagement perçue par les communes sur les zones d'activités économiques intercommunales ainsi que sur les sites économiques isolés pour lesquels la voirie est communautaire, dans les conditions prévues par la convention de reversement ci-joint.

- **DE FIXER** le taux de reversement à 100%
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de reversement et l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire.

• *04DELIB01042026-28 - SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS ETABLISSEMENTS ET ORGANISMES PUBLICS*

Les attributions sont proposées comme suit :

ASSOCIATIONS / ORGANISMES / ETABLISSEMENTS	MONTANT SUBVENTIONS
65748 Subventions fonctionnement aux associations	
Foyer des jeunes le Flo'yer	100,00 €
Couleurs d'Automne	150,00 €
Secours Catholique	200,00 €
Familles Rurales (restaurant scolaire)	34 500,00 €
Familles Rurales (périscolaires)	12 600,00 €
GJ COM (groupement football jeunes)	250,00 €

ASSOCIATIONS / ORGANISMES / ETABLISSEMENTS	MONTANT SUBVENTIONS
6558 Subventions fonctionnement aux établissements scolaires	
Notre Dame des Essarts	2 578,00 €
OGEC Sainte-Marie Sainte Florence	4 651,00 €
OGEC L'OIE (acompte déjà versé de 51 000€ mandat 58-2026)	72 318,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **ADOpte**, la proposition de Monsieur le Maire
- **FIXE** les attributions de subventions comme indiquées ci-dessus
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026 de la commune de L'Oie

• *04DELIB01042026-29 - AVENANT REGLEMENT ET CHARTE MEDIATHEQUE*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** d'intégrer par voie d'avenant au règlement intérieur à la charte du réseau des médiathèques la location de lecteur DVD compatible ordinateur ou télévision à la grille de remboursement en cas de perte ou de détérioration ;



• *04DELIB01042026-30 - DESIGNATION DELEGUES SYDEV*

Le conseil municipal, **DECIDE** de recourir au vote à main levée :

Délégué titulaire :

Sont candidats : Gérard PIET

Nombre de voix : 15

Nuls : 0

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : .. 15

Majorité absolue : 8

Délégué suppléant :

Sont candidats : Rémi PACREAU

Nombre de voix : 15

Nuls : 0

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** comme délégué titulaire représentant la Commune au sein du CTE du SYDEV, Gérard PEIT 1^{er} Adjoint au Maire
- **DESIGNE** comme délégué(e) suppléant représentant la Commune au sein du CTE du SYDEV Rémi PACREAU

• *04DELIB01042026-31 - REPRESENTANTS AG ET ASSEMBLEE SPECIALE VENDEE EXPANSION SPL*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Monsieur le Maire pour assurer la représentation de la Commune au sein de l'Assemblée spéciale de la Société Anonyme Publique Locale « VENDÉE EXPANSION - SPL ». Le représentant à l'Assemblée spéciale exercera son mandat dans les conditions prévues par les statuts de la société et rendra compte de son activité au Conseil/Comité conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
- **DÉSIGNE** Monsieur le Maire pour assurer la représentation de la Commune de L'Oie au sein de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société Anonyme Publique Locale « VENDÉE EXPANSION - SPL ». Le représentant à l'Assemblée générale exercera son mandat dans les conditions prévues par les statuts de la société et rendra compte de son activité au Conseil conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
- **AUTORISE** le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la Commune toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par l'Assemblée spéciale, notamment sa Présidence et/ou la fonction d'Administrateur représentant l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration ;
- **AUTORISE** le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la Commune la fonction de censeur au sein du Conseil d'administration, le cas échéant ;
- **AUTORISE** le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la Commune toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'administration (vice-présidence, membre de comités d'étude, etc.).

• *04DELIB01042026-32 - REPRESENTANTS SIVU GENDARMERIE*

Sont candidats :

Pour les délégués titulaires :

- [PIET Gérard – 28/02/1960 – 4 impasse de la Maraise 85140 L'OIE]
- [METAIS Nicolas – 15/03/1980 – 21 rue du Colombier 85140 L'OIE]
- [CHACUN Fanny – 07/08/1981 – 15 Place de L'Oie 85140 L'OIE]



Mairie - 2, Place de L'OIE 85140 L'OIE
02.51.66.03.36
mairie@mairie-oie.fr



Après les votes, sont élus :

Délégués titulaires :

- [PIET Gérard] – [15]
- [METAIS Nicolas] – [15]
- [CHACUN Fanny] – [15]

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la désignation des délégués ci-dessus pour représenter la commune au sein du SIVU Gendarmerie d'Essarts-en-Bocage

• *04DELIB01042026-33 - REPRESENTANTS GIP GEO VENDEE*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, [à l'unanimité des votants] :

- **DÉSIGNE**
 - en qualité de représentant titulaire :Jean-Pierre RATOUIT, Maire
 - en qualité de représentant suppléant :Freddy CARCAUD, 3^{ème} Adjoint
- **PRÉCISE** que ces représentants agiront pour la durée du mandat municipal, sauf nouvelle délibération

• *04DELIB01042026-34 - REPRESENTANTS SYNDICAL E-COLLECTIVITES*

Le Maire indique à l'assemblée que :

Monsieur le Maire s'est porté candidat pour représenter la commune.

Le conseil municipal procède à l'élection à mains levées

Résultat du vote : Monsieur le Maire ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (15), est proclamé élu représentant de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- **APPROUVE** la désignation du représentant de la commune cité ci-dessus

• *04DELIB01042026-35 - REPRESENTANTS CA SOLIDARITE TRANSPORTS*

Le Maire expose :

L'association « Solidarité Transports » œuvre en faveur de l'accès aux transports pour les publics en situation de précarité, en développant des dispositifs de tarification sociale et d'accompagnement à la mobilité.

Afin de renforcer son implication dans cette démarche et de participer à la gouvernance de cette structure, la collectivité est appelée à être représentée au sein du Conseil d'Administration de ladite association.

Il convient en conséquence de désigner les représentants de la collectivité appelés à siéger au sein de cette instance.



Article 1 : Désignation des représentants

Sont désignés pour représenter la collectivité au Conseil d'Administration de l'association « Solidarité Transports » :

- Titulaire(s) :
 - Mme. JUDIC Annaïk, 2^{ème} Adjointe
- Suppléant(s) :
 - M. CROSSOUARD Joël, Conseiller Municipal

Article 2 : Durée du mandat

Les représentants sont désignés pour la durée du mandat électif en cours, sauf disposition contraire des statuts de l'association.

Article 3 : Pouvoirs

Les représentants ainsi désignés sont autorisés à prendre part aux délibérations du Conseil d'Administration et à y représenter les intérêts de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** les représentants au Conseil d'Administration de l'association « Solidarité Transports »

• 04DELIB01042026-36 - CESSIION D'UN BIEN IMMOBILISER MODIFICATION DU PRIX DE VENTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la cession du bien sis 23 Place de L'Oie au profit de Monsieur Emilien PUAUD, SCI CVA au prix de 32 500€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette cession, et notamment un avenant au compromis de vente initial intégrant cette modification de prix ;
- **PRECISE** que les autres clauses du compromis de vente demeurent inchangées ;
- **DIT** que la présente délibération annule et remplace, en tant que de besoin, la délibération du 25 juin 2025 en ce qu'elle fixait le prix de cession à 35 000€ ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à venir.

Points divers :

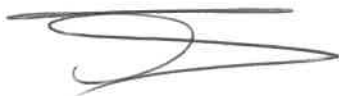
- Présentation de deux décisions de renonciation d'exercice de droit de préemption.
- Désignations des deux représentants SYCLEA
- Information sur les documents que les conseillers recevront avant les conseils communautaires
- Réunion publique : préparation et distribution flyers
- Distribution de tous les sigles et acronymes
- Tour de table

Clôture de la séance :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

La secrétaire de séance

Mélanie DOUTEAU



M. le Maire

Jean-Pierre RATOUIT



Approbation du Procès-Verbal :

Le présent procès-verbal sera soumis à approbation lors de la prochaine séance du conseil municipal, le 29 avril 2026.

